ART. 42 N° II-3558

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º II-3558

présenté par

M. Fégné, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Dufau, M. Eskenazi, Mme Jourdan, M. Roussel, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

#### **ARTICLE 42**

### ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

ART. 42 N° II-3558

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(ch curos)
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	400 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de		
l'écologie, du développement et de la mobilité durables	400 000	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	400 000	400 000
SOLDE	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir des ETP au sein des ministères en charge de l'environnement et à soulever le mal être au travail d'un certain nombre d'agents.

Les effectifs des ministère chargés de l'environnement participent depuis bon nombre d'années à l'effort en faveur de la dette publique au détriment de l'urgence écologique et sociale.

Il s'agit certainement des effectifs qui ont le plus contribué aux efforts. Ils subissent avec les coupes budgétaires, les remaniements successifs et des réorganisations permanentes.

Certains effectifs sont obligés de répondre à des appels à projets pour développer des projets (CEREMA). Certains ne répondent pas aux appels à projets car ils n'ont tout simplement pas les moyens pour développer des projets.

Les auditions réalisées avec plusieurs syndicats témoignent du mal être d'un certain nombre d'agents qui évoluent dans ces ministères. On parle d'absentéisme dans la fonction publique mais : diminution de moyens, de formation, on les incite dans certains ministères au télétravail car pas d

ART. 42 N° II-3558

Les coupes budgétaires conduisent à supprimer une grande partie des postes en charge des différents contrôles sur la bonne utilisation des deniers publics. Résultat, des crédits sont alloués sur certaines politiques publiques sans suivi ni contrôle.

Entre 2017 et aujourd'hui le nombre d'ETP sous plafond au MTE/MCTRCT et ministère de la mer sont passés de 41 000 à environ 35000. Ce sont 6 000 emplois supprimés en quelques années. Il y a quelques années les agents du Ministère de la Transition écologique se rassemblaient autour du slogan « Make notre ministère great again ». Il n'y a pas de politique publique de l'écologie possible sans service public de l'environnement.

Pour répondre à ce malaise et amorcer une trajectoire positive de création d'emplois dans ces ministères nous proposons une série de 6 amendements en créant pour chaque programme relatifs aux personnels œuvrant en faveur de la transition écologique 100 ETP supplémentaire. En se basant sur la rémunération moyenne publiée par le ministère le coût budgétaire avoisinerait 3 millions d'euros pour le budget 2025, ce qui est raisonnable au regard des besoins humains.

#### Ainsi, le présent amendement :

- minore de 400 000 en AE et en CP l'action 1 « Routes développement » du programme 203 « Infrastructures et services de transport ».
- majore de 400 000 en AE et en CP AE et en CP l'action 23 « personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat » du programme 217.

Nous proposons ce transfert de crédits pour respecter les règles imposées par l'article 40 mais nous ne souhaitons pas réduire les crédits du programme « Infrastructures de transport », également essentiels, et proposons que le Gouvernement lève le gage.